



## Contrat d'engagement « Farines » et « huiles » Ferme des Bayottes 2023

### Producteur

**Pierre Bailleux**

**Ferme des Bayottes**

60112 Pierrefitte-en- Beauvaisis

pierrebailleux1@gmail.com

### Adhérent

Désignation :

Adresse :

Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent en **2023** pour au moins une distribution

11/01- 8/02 - 8/03 - 12/04 - 10/05 - 14/06 - 12/07 – 09/08 - 13/09 - 11/10 - 8/11 - 13/12

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses sacs de farine
- Être à jour de l'adhésion annuelle à l'association « Le jardin de Poissy ».

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de sa production
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution de la farine
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

**Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

**Référent contrat** au jardin de Poissy : Céline Charpentier – charpcel@hotmail.com

### Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de la farine et de l'huile Bio qu'il aura commandée.

Le colza et la cameline sont cultivés et triés sur la ferme. Ensuite les graines sont pressées à la plate forme technologique de l'université Jules Vernes d'Amiens.

Le semis des céréales, des lentilles vertes, la récolte, le stockage et la production de farine sont réalisés sur la ferme.

Le règlement de la totalité de la commande se fait à l'aide d'un ou deux chèques à l'ordre de « **EARL du Fil d'Or** », le premier encaissé fin février, le second fin mai.



## Contrat d'engagement « Farines » et « huiles » Ferme des Bayottes 2023

Indiquez la quantité par distribution	<b>Entourez les mois</b> de distribution choisis :  <b>Livraison le 2<sup>ème</sup> Merc. chaque mois</b>	Indiquez le nbre total de sacs par ligne par an :
---------------------------------------	---	---

FARINE bio de blé T80		Mois de distribution :			
Conditionnement 1 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 1,80 € =	€
Conditionnement 2 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 3,20 € =	€
Conditionnement 5 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 9 € =	€
FARINE bio de petit épeautre					
Conditionnement 1 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 4,50 € =	€
FARINE bio de blé T 110 (farine complète)					
Conditionnement 1 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 1,80 € =	€
Conditionnement 2 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 3,20 € =	€
Conditionnement 5 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 9 € =	€
FARINE bio de sarrasin (blé noir) peut contenir des traces de gluten					
Conditionnement 1 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 4,50 € =	€
FARINE SEIGLE *					
Conditionnement 1 kg *		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 2 € =	€
Conditionnement 2 kg *		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 3.8 € =	€
FARINE bio de lentilles vertes peut contenir des traces de gluten					
Conditionnement 1 kg		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		X 6 € =	€
HUILES Bio *					
Huile cameline Cdt 0.5 l		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 9 € =	€
Huile de colza Cdt 0.75l		1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12		x 6 € =	€

\*nouveauautés 2023

Je joins à ce contrat 1 ou 2 chèques d'un montant total de :	€
N° du chèque (encaissement fin février 2023) :	
N° du chèque (encaissement fin mai 2023) :	

Fait à Poissy, en 1 exemplaire\*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur